



INVITATION

1^{ère} assemblée extraordinaire
des délégués (AD)
du PEV Suisse

Samedi, 30 novembre 2019



Gasthaus zum Trauben

Rathausstrasse 1
8570 Weinfelden

PROGRAMME

dès 09h15

Arrivée des invités

Café & croissants

10h15

Ouverture par la Présidente

Marianne Streiff, Présidente du PEV Suisse

Méditation

ouvert

Salutations du PEV Thurgovie

Wolfgang Ackerknecht, Président, Frauenfeld

Sujets de votations et prise de position

- Référendum : Code pénal et code militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle)

Pour : *ouvert*

Contre : Verena Herzog, Conseillère nationale UDC (TG)

- Initiative populaire fédérale « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) »

Pour : Verena Herzog, Conseillère nationale UDC (TG)

Contre : Marianne Streiff, Conseillère nationale PEV (BE)

- Initiative populaire fédérale « Davantage de logements abordables »

Informations : Nik Gugger, Conseiller national PEV (ZH)

Divers et questions

Conclusion

12h30

Fin

Suivi d'un repas facultatif

Indications concernant cette journée

Inscription et organisation

Le PEV Suisse est l'organisateur de l'assemblée en collaboration avec le PEV Thurgovie. Tous les membres et personnes intéressées sont invités à participer à l'AD. Les présidences des sections sont priées de s'assurer que celles-ci soient représentées de manière conforme aux statuts.

Inscrivez-vous à l'AD jusqu'au **26 novembre 2010** au plus tard en ligne sous www.evppev.ch/dv ou par téléphone au 031 351 71 71.

Droit de vote

Chaque parti cantonal dispose de deux délégués. En outre, les partis locaux et, s'ils n'existent pas, les partis régionaux ou cantonaux, sont habilités à fournir deux délégués pour représenter les 40 premiers membres. Pour chaque tranche supplémentaire de 20 membres, ils ont droit à un délégué supplémentaire. Les membres du comité central disposent par ailleurs du droit de vote. Tous les autres membres du parti ont le droit de prendre part aux assemblées des délégués avec une voix consultative (art.8, § 2&3 des statuts).

Frais de participation

Les frais de participation pour le repas de midi (y compris boissons non alcoolisées/café/thé) se montent à **CHF 35.00**. Ce montant doit être réglé lors du contrôle d'entrée. La participation sans repas est gratuite.

Discussion / Interventions

Afin de permettre au plus grand nombre possible de participants d'intervenir, nous prions de respecter un temps de parole de 2 minutes maximum.

Autres indications

Les dossiers relatifs à l'assemblée seront mis à disposition au plus tard le 28 novembre 2019 sous www.evppev.ch/dv.

Horaires de train

Berne :	07h32	Weinfelden arrivée 09h23 ou	Berne :	08:02	Weinfelden arrivée 09:53
Zürich :	08h35	Weinfelden arrivée 09h23			
St. Gall :	08h45	Weinfelden arrivée 09h33 ou	St. Gall ab 09:15		Weinfelden arrivée 10:00

Voyage

Il est conseillé de se rendre au lieu de l'assemblée grâce aux transports publics. Le lieu de l'assemblée est à env. 5 minutes à pied de la gare de Weinfelden.



Nous nous réjouissons de vous accueillir en grand nombre !

Meilleures salutations et à bientôt à Weinfelden.

Marianne Streiff
Présidente

Roman Rutz
Secrétaire général

Parti Evangélique Suisse

Nägelligasse 9 | Case postale | 3001 Berne | 031 351 71 71 | info@evppev.ch | evppev.ch